



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Date de mise à jour :
6 mars 2024



Conseil Municipal des Jeunes

Dossier de candidature 2024 2026

*A retourner pour la date du 4 mai 2024 – 12h
A la mairie de Précigné*



Election le 25 mai 2024
Espace Abbé Louis Chevallier



FICHE DE CANDIDATURE

Je, soussigné(e), déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal de Jeunes de la ville de Précigné pour un mandat de 2 ans.

PARTIE CANDIDAT

NOM & PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Fille Garçon (*)

Adresse :

.....

72300 PRECIGNE

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Courriel : @

Scolarité : (*)

Ecole La Voutonne

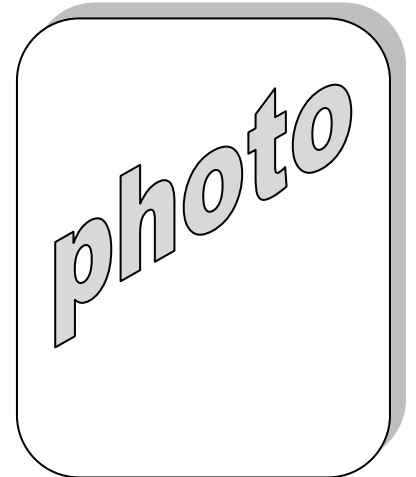
Ecole Saint-Joseph Saint-Jean

Académie de Liesse

Autre Etablissement scolaire :

.....

Classe : CE2 CM1 CM2 6^{ème}



REPRESENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Parent 1 ou tuteur 1 (*)

Parent 2 ou Tuteur 2 (*)

NOM :

NOM :

PRÉNOM :

PRÉNOM :

Téléphone fixe :/...../...../...../.....

Téléphone fixe/...../...../...../.....

Téléphone portable/...../...../...../.....

Téléphone portable/...../...../...../.....

Courriel : @

Courriel : @

Personne à contacter si vous êtes injoignable & en cas d'urgence :

NOM & PRÉNOM :

Téléphone portable :/...../...../...../.....

(*) cocher la case retenue



TES MOTIVATIONS

Pour toi, le Conseil Municipal de Jeunes, c'est quoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi as-tu envie de faire partie du Conseil Municipal de Jeunes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels thèmes t'intéressent le plus ? Coche ceux qui te parlent, tu peux déjà noter des idées à côté :

- Sport, loisir, spectacles
- Nature, animaux, environnement
- Solidarité
- Santé
- Médias, communication
- Patrimoine (l'Histoire, l'architecture)
- Autres thèmes

PIECES A FOURNIR

- le dossier de candidature
- la copie du livret de famille (page du parent 1, du parent 2 et de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois (au nom du parent 1 ou du parent 2)

(*) cocher la case retenue

Fait à Précigné, le

Signature du candidat
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(Précédée de la mention
« lu et approuvé »)



AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) de la ville de Précigné. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

**Je soussigné(e)..... ,
représentant(e) légal(e) de**

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le CMJ.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ.
- Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue d'une réunion du CMJ.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise la commune de Précigné à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, film, vidéo, site internet, page Facebook de la commune, etc...) dans le respect des dispositions légales en vigueur, et ce, sans contrepartie financière.
- Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin.
- Autorise mon enfant à recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunion, invitations, programmes, etc...).
- Accepte de recevoir par courrier, courriel et téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunion, invitations, programmes, etc...).
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et de la charte de l'engagement du conseiller avec mon enfant, et en accepte les conditions.
- Prend note que la ville de Précigné m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les incidents corporels.

Fait à Précigné, le

Signature du représentant légal

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

(*) cocher la case retenue

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement sur ce formulaire remis à la commune de Précigné et nécessaires pour le bon fonctionnement du dispositif, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité(s) : le CMJ. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement, ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données- limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@precigne.com ou avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe – Atesart -mail : dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations et accepte que mes données soient utilisées aux fins décrites dans le présent texte.

Date :

Signature :



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ



Conseil Municipal des Jeunes

« Charte de fonctionnement »

La vie de la commune est très importante et nous concerne tous. Ainsi l'équipe municipale encourage vivement les jeunes à s'investir dans une structure à leur taille :

Le Conseil Municipal Jeunes



1. LES OBJECTIFS

Il permet aux jeunes d'être entendus et consultés ; de réfléchir et de s'impliquer dans la vie de la commune, de participer à des actions de solidarité et de citoyenneté, de développer leur esprit d'initiative et de responsabilité en proposant leurs idées et en réalisant certains projets.

2. L'ORGANISATION DES ELECTIONS

L'élection se déroulera à la Mairie ou une salle annexe un samedi matin entre 9 h et 12 h.
Les bureaux de vote seront présidés par des membres de la Commission des Affaires Scolaires.

3. EQUIPE DE PILOTAGE

L'équipe de pilotage est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du développement du C.M.J. Elle contrôle son fonctionnement.

Elle est garante de l'indépendance des actions menées par le C.M.J. et de leur conformité à la charte.

Elle peut inviter toute personne susceptible d'apporter une contribution au travail du C.M.J. ainsi qu'à son développement

Elle se compose :

- Du Maire,
- Six élus minimum dont des représentants de la Commission des Affaires Scolaires garant du bon fonctionnement du C.M.J.
- Des membres volontaires choisis par l'équipe de pilotage, en fonction de leur investissement auprès des jeunes de la commune. : animateur, personnes travaillant auprès des jeunes.

4. LA COMPOSITION DU CONSEIL

Le C.M.J. est composé de 15 à 23 jeunes habitants Précigné.

Le mandat est d'une durée maximum de 2 ans. Il est possible de se présenter pour un second mandat.

L'élection s'effectue au scrutin majoritaire à 1 tour.

5. LES ÉLECTIONS

5.1 Les conditions d'éligibilité et le collège électoral

- Etre domicilié(e) ou en internat sur la commune de Précigné
- Etre scolarisé(e) en classe de CE2 à la classe de 6^{ème}

5.2 Dépôt des candidatures

Les candidats devront déposer :

- le dossier de candidature
- la copie du livret de famille (page du parent 1, du parent 2 et de l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- le justificatif de domicile de moins de 3 mois (au nom du parent 1 ou du parent 2)

5.3 Validation des candidatures

La Commission des Affaires Scolaires contrôle les candidatures et pourra solliciter des justificatifs complémentaires si nécessaire 8 jours après la date de fin de dépôts des candidatures. La liste des candidatures sera validée et publiée en Mairie 10 jours après la date de fin de dépôts des candidatures





6. LE SCRUTIN

Le bulletin de vote sera de format A5 (14,8 cm x 21 cm).

Les postes d'assesseurs (*) pourront être tenus par des jeunes non candidats, ne participant pas au dépouillement. Ils devront être présents au côté du président du bureau de vote (un représentant de la Commission des Affaires Scolaires).

Le scrutin est majoritaire à un tour.

Le déroulement du vote :

- Se présenter avec une pièce d'identité ou livret de famille ou acte de naissance (une copie est possible)
- Obligation de se rendre dans l'isoloir pour le vote.
- Signature de la feuille d'émargement



7. LE DÉPOUILLEMENT DES RÉSULTATS

Le dépouillement sera effectué dès la fin du scrutin sur le lieu du bureau de vote.

Les résultats seront affichés à la Mairie et confirmés par le procès-verbal.

8. LE FONCTIONNEMENT DU C.M.J.

8.1 Elections du Maire Junior et des 2 Adjointes Juniors

Le scrutin est majoritaire à un tour.

Il est composé d'1 maire junior et de 2 adjointes juniors en respectant les règles de parité.

L'élection se déroule dans les 15 jours suivant le scrutin.

8.2 Fonctionnement

Le C.M.J. se réunira au moins une fois par trimestre sous la responsabilité de deux représentants de la Commission des Affaires Scolaires.

Des commissions peuvent être mises en place et seront déterminées par les membres du C.M.J.

Le compte rendu des débats et des décisions sera réalisé par un secrétaire de séance (représentants de la Commission des Affaires Scolaires), désigné en début de séance. Il sera diffusé auprès des services de la commune et des partenaires sous 15 jours.

9. LA DEMISSION

Si le jeune souhaite démissionner avant la fin de son mandat ; il pourra l'exprimer par une lettre datée et signée déposée en Mairie

** Leur rôle est notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement*

